



Licenciement inaptitude non professionnel

Par **morin steve**, le **28/03/2017** à **12:11**

Bonjour,

Le médecin du travail ma déclaré inapte a tous poste dans mon entreprise le 15 novembre 2016, mon employeur ma envoyé les propositions de postes le 28 janvier 2017. Ma question est : avec la nouvelle loi travail au 1 er janvier 2017, mon employeur est il obligé de consulté l'avis des délégué du personnel?

Merci

Par **P.M.**, le **28/03/2017** à **13:06**

Bonjour,

Comme vous l'indiquez, les nouvelles dispositions ne sont applicables qu'à partir du 1er janvier 2017 donc pas pour une inaptitude décidée le 15 novembre 2016...

L'employeur a dû reprendre le versement du salaire à partir du 16 décembre 2016...